

Bureau du 11 avril 2005

Décision n° B-2005-3122

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Rue Château Gaillard - Travaux de construction d'une canalisation d'eau potable de diamètre 100 mm - Autorisation de signer un marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 31 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2441 en date du 13 septembre 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de construction d'une canalisation d'eau potable de diamètre 100 mm, rue Château Gaillard à Villeurbanne.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 25 mars 2005, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Sade-Sogea pour un montant de 148 946,40 € HT, soit 178 139,89 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour les travaux de construction d'une canalisation d'eau potable de diamètre 100 mm, rue Château Gaillard à Villeurbanne et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Sade-Sogea pour un montant de 148 946,40 € HT, soit 178 139,89 € TTC.

2° - La dépense correspondante de 148 946,40 € HT, soit 178 139,89 € TTC dont 29 193,49 € de TVA récupérable sera prélevée sur l'autorisation de programme individualisée 0137 - réseau d'eau potable, par délibération n° 2003-1609 en date du 22 décembre 2003.

3° - Le montant à payer en 2005 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - fonction 1 111 - compte 238 511 - affaire 0 137 001 412 à hauteur de 178 139,89 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,